

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/02/22/2021030766/justel>

Dossier numéro : 2021-02-22/13

Titre

22 FEVRIER 2021. - Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 26 avril 1967 portant nomination des membres de la délégation belge auprès de la Commission administrative belgo-luxembourgeoise

Source : AFFAIRES ETRANGERES, COMMERCE EXTERIEUR ET COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

Publication : Moniteur belge du 26-03-2021 page : 29188

Entrée en vigueur :

Table des matières

Art. 1-5

Texte

Article [1er](#). Est nommé membre effectif et président de la délégation belge auprès de la Commission administrative belgo-luxembourgeoise : Mme Theodora GENTZIS, Présidente du Comité de Direction a.i., SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement, en remplacement de M. Bruno VAN DER PLUIJM, appelé à d'autres fonctions.

[Art. 2](#). Est déchargé des fonctions de membre effectif de la délégation belge auprès de la Commission administrative belgo-luxembourgeoise: M. Bruno JANS, Consul général, SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement, appelé à d'autres fonctions.

[Art. 3](#). Sont déchargés des fonctions de membre suppléant de la délégation belge auprès de la Commission administrative belgo-luxembourgeoise : M. Grégoire CUVELIER, Ambassadeur, SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement, et Mme Véronique VLIEGHE, Attaché, SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement.

[Art. 4](#). Sont nommés membres suppléants de la délégation belge auprès de la Commission administrative belgo-luxembourgeoise: M. Charles DELOGNE, Ministre plénipotentiaire, SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement, et M. Cajo LENAERTS, Attaché, SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement.

[Art. 5](#). Le ministre qui a les Affaires étrangères dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.